

1921. Gouvernement. Ministère de l'Éducation

Arrivé	Tableau de
Réponse	Navez. adhérents lisans.
Classé	5393/113.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° **30570**

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

5393/113

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 19 avril 1921 j'ai l'honneur
de vous faire connaître que je suis disposé à mettre le tableau
de M. A. Navez " Adolescent lisant " en dépôt au Musée d'Ixelles
J'informe l'administration de cette commune de ma décision.

**LE MINISTRE, P.O.,
Le Chef du Cabinet,**

Abperron

A Monsieur Fierens-Gevaert

Conservateur en Chef du Musée royal des Beaux-Arts.

GOUVERNEMENT BELGE

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

PAUL LAMBOTTE

DIRECTEUR A L'ADMINISTRATION
DES BEAUX-ARTS

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
POUR LES
EXPOSITIONS DES BEAUX-ARTS

BRUXELLES, LE 24 Mai 1921.

16 Boulevard de Waterloo.

Reçu de Monsieur Pierens-Gevaert, Conservateur en
chef du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique, un ta-
bleau peint par M. Arthur Navez, intitulé "Adolescent
lisant" destiné à être mis en dépôt au Musée d'Ixelles.

*au don
Arthur Navez
Adolescent*

P. Lambotte

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Indicateur N° 30570

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 18 mars 1921.

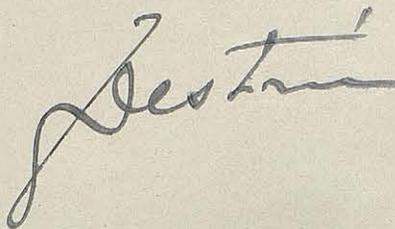
Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'acquérir, en vue du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique, un tableau de Monsieur A. NAVEZ, intitulé: " ADOLESCENT LISANT ". Cette oeuvre sera déposée au Secrétariat du Musée par l'artiste.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître si, de l'avis de la Commission directrice et Administrative, cette oeuvre peut prendre place dans les galeries du Musée.

Agréez, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,



A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique
à BRUXELLES.

Bruxelles, le 19 avril 1921.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre dépêche du 18 mars écoulé, N° 50570, Adm. des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section d'Art Moderne, en sa séance du 18 avril courant, a examiné le tableau de Mr A. Navez, Adolescent lisant. La résolution n'a pas été favorable à l'acceptation de cette oeuvre pour notre Musée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur J. Destrée,
Ministre des Sciences et des Arts,

BRUXELLES.

Adolescent lisant par A. Navez.

Mr Navez est un artiste qui a donné de sérieuses promesses, notamment dans son Pierrot de la collection Burthoul, mais il se répète et ne représente pas la tendance véritablement vivante de notre jeune peinture.

Pour échapper au reproche de parti pris, nous pourrions néanmoins accepter l'oeuvre qui nous est soumise, tout en regrettant qu'on n'ait pas trouvé le moyen de nous envoyer une peinture plus importante.

Le Conservateur en chef,

Piërens - Gevaert

Nous considérons cette
oeuvre importante pour être exposée
dans la Galerie du Musée Moderne

Le directeur en abstient. approuvé ^{et livré au} H. De Selys

Paul Lambotte